LA POUSSIÈRE DE QUARTZ... UN DANGER INSIDIEUX...









LA POUSSIÈRE DE QUARTZ... UN DANGER INSIDIEUX...

Travaillez-vous régulièrement dans un environnement poussiéreux ? Cette poussière provient-elle de la production ou transformation de matériaux de construction tels que des tuiles ou des pierres ? Vous ne pouvez pas toujours utiliser de masques de protection ou il n'y a aucun système d'extraction de la poussière ? ATTENTION!

La poussière n'est pas toujours sans danger, bien du contraire. La poussière de quartz présente dans la plupart des matériaux de construction se libère et est inhalée à chaque fois que l'on traite ou transforme ces matériaux : taille, coupe, ponçage, forage, ...

Les premiers symptômes d'un contact à la poussière de quartz sont l'irritation de la gorge, toux et douleurs à la poitrine, difficultés respiratoires, ... A terme, on peut contracter une pneumoconiose, voire au pire un cancer du poumon.

Votre employeur est tenu de vous protéger contre ces dangers. Il doit veiller à l'extraction adéquate de la poussière, masques de protection et suivi médical des ouvriers, ...

Si vous avez des questions concernant la protection de votre santé ou la mise à disposition de moyens de protection, n'hésitez pas à en parler à votre délégué!







DES QUESTIONS
CONCERNANT
LA PROTECTION
DE VOTRE SANTÉ
OU LA MISE À DISPOSITION
DE MOYENS
DE PROTECTION ?

PARLEZ-EN À VOTRE DÉLÉGUÉ !



